



POUR LES
CIRCUITS SPÉCIAUX
SCOLAIRES,
J'UTILISE
LA CARTE SCOL'R

Année scolaire
2019-2020



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Île de France
mobilités 

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL CARTE SCOL'R ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020



REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

REPRÉSENTANT LÉGAL

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ AFSAM 77* ☐ * joindre la copie de l'attestation de garde en cours de validité

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Adresse :

Commune : Code postal :

N° de téléphone : E-mail :

ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : Sexe : M ☐ F ☐

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2019/2020

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

CLASSE SUIVIE (entourer la case correspondante) :

École maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS École élémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Collège : ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e ☐ SEGPA Lycée : ☐ 2^{de} ☐ 1^{re} ☐ TERM

TRAJET DE L'ÉLÈVE VERS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Point de montée : Sur la commune de :

Si correspondance avec une ligne régulière (parcours d'approche), précisez le numéro de la ligne⁽¹⁾ :

LIEU DE RESTAURATION

Si demi-pensionnaire Cantine de :

Si externe Commune de :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À COMPLÉTER EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE

Nom et adresse de résidence de l'autre parent :

À partir de cette adresse, l'élève emprunte-t-il le transport scolaire : ☐ oui ☐ non

Si oui, cette ligne est : ☐ un circuit spécial scolaire ☐ une ligne régulière⁽¹⁾

⁽¹⁾ joindre le justificatif de la carte Imagine R en cours de validité

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution, des tarifs et du code de bonne conduite sur la discipline et la sécurité joints au présent formulaire et certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document avant son envoi.

"Toute fausse déclaration est passible de sanctions prévues par la loi"

À, le

Signature des parents ou du responsable légal :

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Participation familiale 50 € : ☐ 100 € : ☐ 150 € : ☐ 308,50 € : ☐

Duplicata 20 € : ☐

N° compte famille :

N° dossier enfant :

TARIFS 2019/2020

PARTICIPATION FAMILIALE

Élève domicilié en Seine-et-Marne		
Niveau de scolarité	Regroupement pédagogique intercommunal (RPI), école fermée, commune fusionnée	50 € TTC
	Primaire hors RPI, hors école fermée, hors commune fusionnée	100 € TTC
	Collège	
	Lycée	150 € TTC

Élève domicilié hors Seine-et-Marne	
Élève domicilié en Île-de-France	308,50 € TTC
Élève domicilié en dehors de l'Île-de-France	882,30 € TTC

PAIEMENT

La fiche d'inscription ainsi que le règlement par chèque uniquement, établi à l'ordre de **RÉGIE 77 SCOL'R**, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R
CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex

SITUATIONS OUVRANT DROIT À EXONÉRATION

1 ASE77

Pour un enfant relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département de Seine-et-Marne, aucune participation pour la carte SCOL'R ne sera demandée à la famille d'accueil, sous réserve que celle-ci produise un justificatif à jour, fourni par les services départementaux, du placement de l'enfant.

2 GARDE ALTERNÉE

La garde alternée doit être dûment justifiée par la production à l'inscription de la copie d'un acte juridique.

- si l'élève utilise deux circuits spéciaux scolaires, la famille n'aura à régler qu'une seule participation carte SCOL'R au Département ;
- si l'élève doit emprunter un circuit spécial scolaire et une ligne régulière selon l'adresse du parent, la carte SCOL'R lui sera délivrée gratuitement, si et seulement si, il joint à la présente fiche d'inscription le justificatif de souscription de la carte Imagine R (ou de la Carte scolaire bus) à son nom.

Dans les deux cas, aucun remboursement ultérieur de la carte SCOL'R ne pourra être demandé par la famille.

3 PARCOURS D'APPROCHE

Dans le cas d'un parcours d'approche, la carte SCOL'R sera délivrée gratuitement, si et seulement si, il est joint à la présente fiche d'inscription, le justificatif de souscription de la carte Imagine R (ou de la Carte scolaire bus) au nom de l'élève.

Rappel : un parcours d'approche est défini par l'utilisation d'un circuit spécial et d'une ligne régulière consécutive.

À titre exceptionnel, un encaissement en espèces reste possible à l'adresse suivante :
Département de Seine-et-Marne - Direction des Transports - 3, rue Barthel - 77000 Melun
Le lundi de 9 h à 12 h, le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h